



Installation du comité régional de l'alimentation (CRALIM)

Lundi 17 février 2020
Préfecture de la région Réunion

Installation du comité régional de l'alimentation



Introduction

Installation du comité régional de l'alimentation (CRALIM)

Lundi 17 février 2020

Préfecture de la région Réunion

- **Introduction par le préfet**
 - Rappel du contexte et des enjeux
- **Intervention de la DAAF**
 - Présentation des mesures de la loi EGalim concernant la restauration collective
- **Intervention de l'ARS et de la DAAF**
 - Présentation des politiques nationales alimentation, nutrition, santé et déclinaison régionale
- **Intervention du Département et de la Région**
 - Point sur la charte pour une restauration collective publique responsable à La Réunion
- **Clôture par le préfet**

Installation du comité régional de l'alimentation

Les mesures de la loi EGAim* concernant la restauration collective

** Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous*

17 février 2020
Exposé DAAF de La Réunion

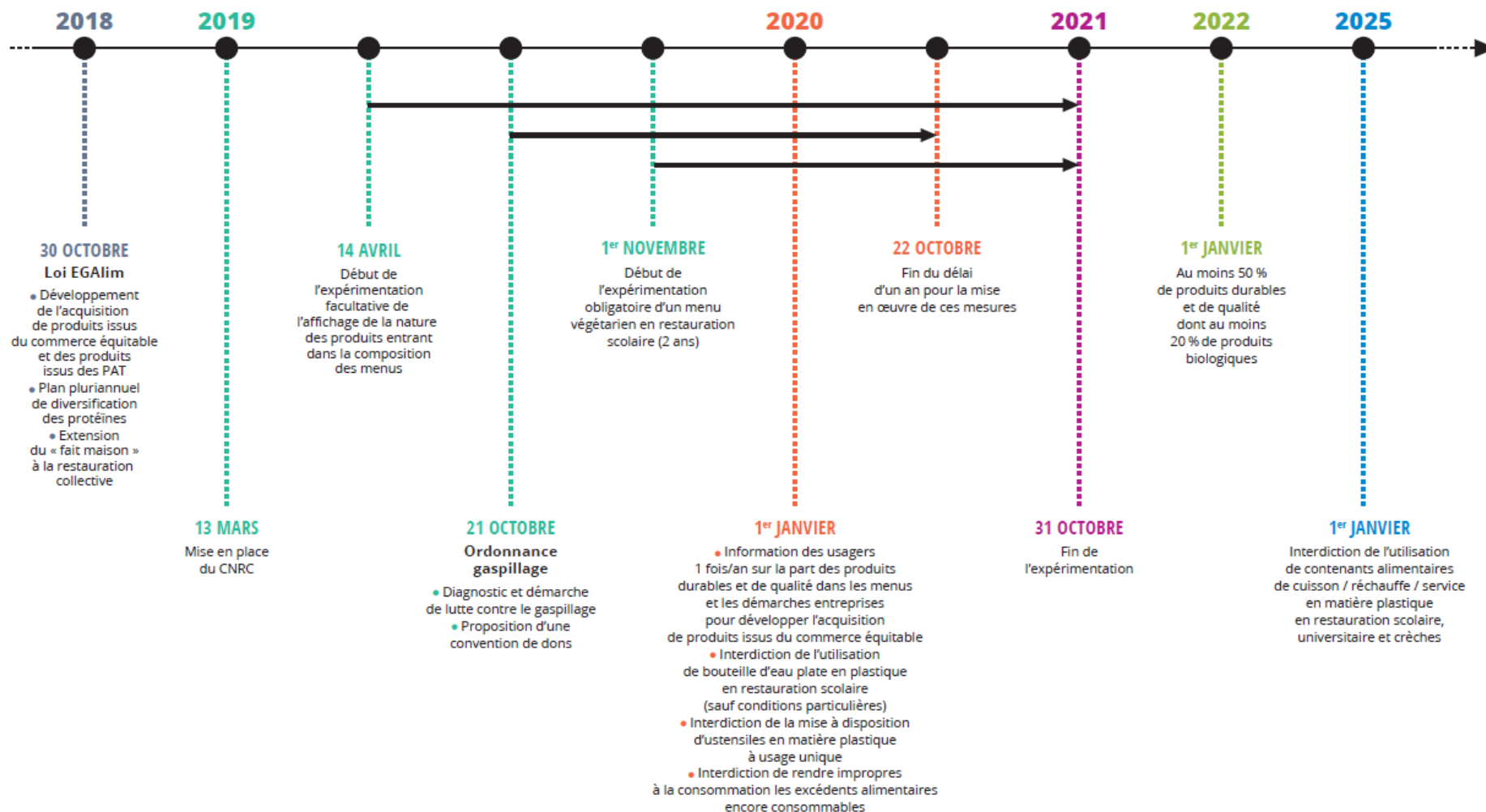
PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
TERRITOIRES
EN ACTION

Les mesures de la loi concernant la restauration collective

- **L'approvisionnement**
 - Au moins **50 % de produits de qualité et durables** au 1^{er} janvier 2022, dont au moins 20 % de produits biologiques
- **L'information des usagers**
 - **Information obligatoire** des convives sur les produits entrant dans les 50 %
 - **Expérimentation** d'affichage volontaire de la nature des produits
 - Information **nutritionnelle**
- **La diversification des sources de protéines**
 - **Plan pluriannuel de diversification** des sources de protéines
 - **Expérimentation obligatoire d'un menu végétarien** hebdomadaire en restauration scolaire
- **La substitution des plastiques**
 - Interdiction des **ustensiles** en plastique à usage unique
 - Interdiction des **bouteilles d'eau plate** en plastique
 - Interdiction des **contenants alimentaires** en plastique
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons**
 - Lutte contre le **gaspillage alimentaire**
 - **Dons** aux associations habilitées

Une mise en œuvre progressive

LES DATES-CLÉS



Détail par mesure

LES MESURES DE LA LOI EGALIM CONCERNANT LA RESTAURATION COLLECTIVE

Conseil National de la Restauration Collective

PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
TERRITOIRES
EN ACTION

Janvier 2020

4. DIVERSIFICATION DES SOURCES DE PROTÉINES

PLAN PLURIANNUEL DE DIVERSIFICATION DES SOURCES DE PROTEINES

► **Champ d'application** : les restaurants collectifs⁽⁴⁾ servant plus de 200 couverts par jour en moyenne.

Les gestionnaires des restaurants collectifs sont tenus de présenter à leurs structures dirigeantes un **plan pluriannuel de diversification de protéines** incluant des alternatives à base de protéines végétales dans les repas qu'ils proposent.

Références juridiques : article 24 de la loi EGAlim codifié à l'article L. 230-5-4 du CRPM

APPROVISIONNEMENT (1/4)

Au moins 50 % de produits de qualité et durables au 1^{er} janvier 2022, dont au moins 20 % de produits biologiques

- **Produits entrant dans le décompte :**
 - Produits issus de l'**agriculture biologique** (y compris en conversion)
 - Autres produits **SIQO et mentions valorisantes** : label rouge, appellation d'origine (AOC/AOP), indication géographique (IGP), spécialité traditionnelle garantie (STG), mention « issu d'une exploitation de haute valeur environnementale » (HVE), mentions « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme » pour les produits pour lesquels existe une définition réglementaire des conditions de production et jusqu'au 31/12/2029, les produits issus d'une exploitation disposant d'une certification environnementale de niveau 2
 - Produits bénéficiant de l'écolabel **pêche durable**
 - Produits bénéficiant du **logo RUP**
 - Produits satisfaisant de manière équivalente aux exigences définies pour les catégories précédentes
 - Produits acquis en prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son **cycle de vie**

Adaptation des taux en outre-mer (art.98 de la loi EGalim) :
consultation d'avril à juin 2019, demande d'adaptation des seuils juil. 2019 (25 % dont 5 % au 01/01/22 ; 50 % dont 10 % au 01/01/30), consolidation au niveau national avec autres DROM

APPROVISIONNEMENT (2/4)

Zoom sur l'étiquetage des labels entrant dans les 50 % de produits durables et de qualité



LES PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (À HAUTEUR DE 20% MINIMUM)

Les produits végétaux étiquetés « en conversion » entrent également dans le décompte. Il ne peut s'agir que de produits bruts ou transformés composés d'un seul ingrédient d'origine végétale et issus d'une exploitation qui est en conversion depuis plus d'un an.



LES PRODUITS BÉNÉFICIAINT
DU LABEL ROUGE



LES PRODUITS SOUS APPELLATION
D'ORIGINE (AOC OU AOP)



LES PRODUITS BÉNÉFICIAINT
D'UNE INDICATION GÉOGRAPHIQUE
(IGP)

APPROVISIONNEMENT (3/4)

Zoom sur l'étiquetage des labels entrant dans les 50 % de produits durables et de qualité



LES PRODUITS BÉNÉFICIAIRE D'UNE SPÉCIALITÉ TRADITIONNELLE GARANTIE (STG)

54 produits bénéficient de la mention STG en Europe, tels que la mozzarella en Italie, le jambon Serrano en Espagne ou la moule de Bouchot en France.



LES PRODUITS BÉNÉFICIAIRE DE LA MENTION « ISSU D'UNE EXPLOITATION À HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE » (HVE)

Uniquement, les produits issus d'une exploitation bénéficiant de la certification environnementale de niveau 2 entrent également dans le décompte jusqu'au 31 décembre 2029.



LES PRODUITS ISSUS DE LA PÊCHE MARITIME BÉNÉFICIAIRE DE L'ÉCOLABEL PÊCHE DURABLE



LES PRODUITS BÉNÉFICIAIRE DU LOGO « RÉGION ULTRAPÉRIPHÉRIQUE » (RUP)

Le symbole graphique des régions ultrapériphériques (couramment dénommé « logo RUP » ou « Label RUP ») vise à améliorer la connaissance et la consommation des produits agricoles de qualité, en l'état ou transformés, qui sont spécifiques aux régions ultrapériphériques, dont font partie les départements français d'outre-mer.

→ Les produits issus d'une exploitation bénéficiant de la **certification environnementale de niveau 2**, qui entrent dans le décompte jusqu'au 31/12/29, ne possèdent pas de logo d'identification.

→ Il n'existe pas de logo officiel pour les mentions « **fermier** », « **produit à la ferme** » et « **produit de la ferme** ».

APPROVISIONNEMENT (4/4)

Au moins 50 % de produits de qualité et durables au 1^{er} janvier 2022, dont au moins 20 % de produits biologiques (4/5)

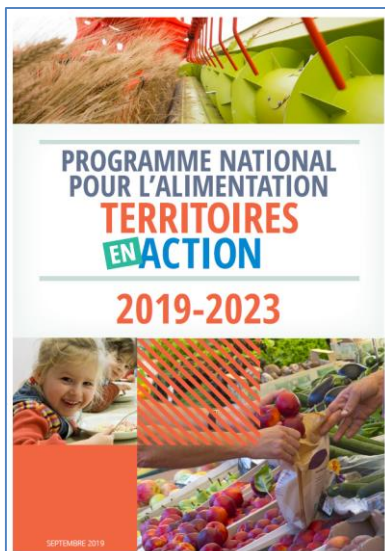
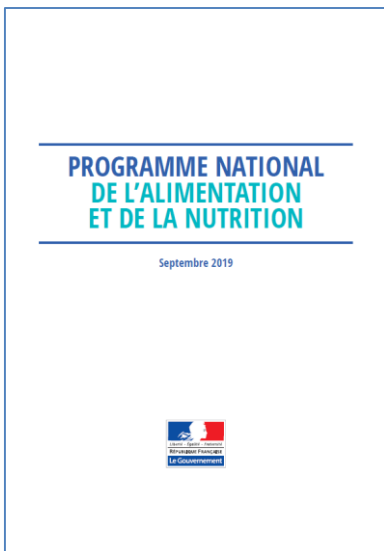
- **Précisions sur le commerce équitable et les produits « locaux » :**
 - Les restaurants collectifs sont **encouragés** à développer l’approvisionnement en produits issus du **commerce équitable** ainsi que l’acquisition de produits obtenus dans le cadre de **projets alimentaires territoriaux (PAT)**, bien qu’ils ne soient **pas comptabilisés dans les 50 %**.
 - **Le caractère « local »** d’un produit ne répond pas à une définition officielle et **ne peut pas constituer un critère de sélection dans un marché public**. Les produits « locaux » entrent dans le décompte des 50 % uniquement s’ils possèdent l’une des caractéristiques requises par la loi.
→ néanmoins, des leviers existent pour ne pas défavoriser les produits locaux, dans le respect du code de la commande publique (BAO Localim, sourcing, allotissement fin, pondération équilibrée des critères, promotion de la fraîcheur et de la saisonnalité des produits, modes de production moins énergivores, charte...).
 - À partir de 2022, au plus tard le 31 mars de l’année suivante (n+1), un **bilan statistique** de la mise en œuvre des obligations d’approvisionnement sur l’année civile (n) est établi. **⇒ plus de précisions à venir** (travail en cours au sein du CNRC → *un arrêté fixera les conditions de transmission de ces éléments*)

Adaptation de la liste en outre-mer (art.98 de la loi EGalim) : consultation d’avril à juin 2019, demande de modification de la liste des produits durables et de qualité (ajout mention valorisante « produits pays »), consolidation au niveau national avec autres DROM



Echanges en salle

PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
TERRITOIRES
EN ACTION



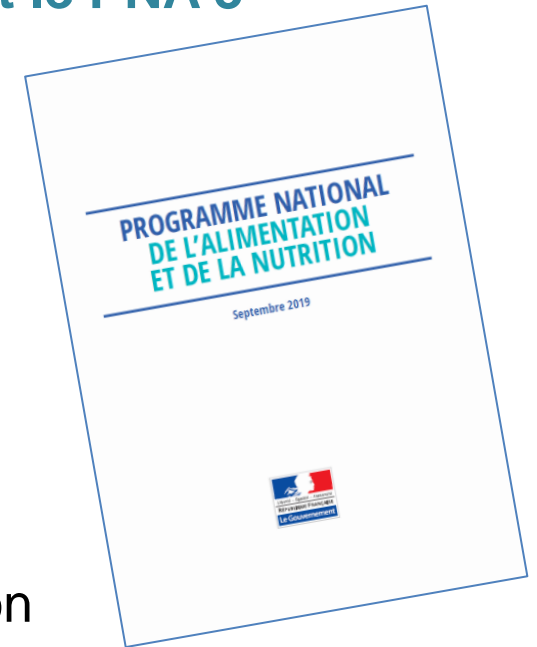
Politiques nationales alimentation, nutrition, santé

*Une cohérence réelle entre les politiques
du ministère de l'agriculture et de l'alimentation
et
celles du ministère de la santé.*

17 février 2020
ARS La Réunion / DAAF de La Réunion

Le programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN)

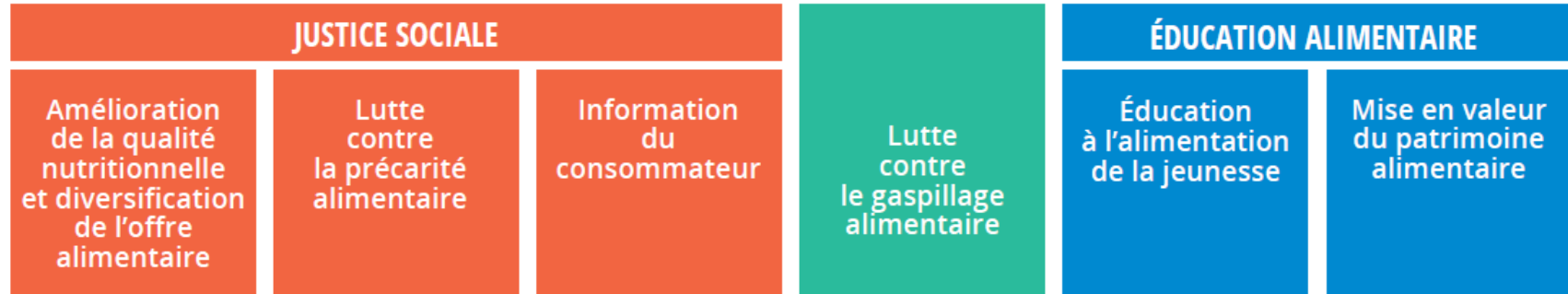
- **PNAN publié en septembre 2019 avec le PNNS 4 et le PNA 3**
 - Chapeau commun
- **6 axes avec des actions concrètes à court terme**
 - Une alimentation favorable à la santé pour tous
 - Une alimentation plus durable et solidaire
 - Une plus grande confiance dans notre alimentation
 - Une pratique au quotidien de l'activité physique tout en limitant les comportements sédentaires
 - De meilleurs dépistages et prises en charge des pathologies liées à la nutrition
 - Nos territoires en action.



Le programme national pour l'alimentation (PNA 3)

ORIENTATIONS DU NOUVEAU PNA

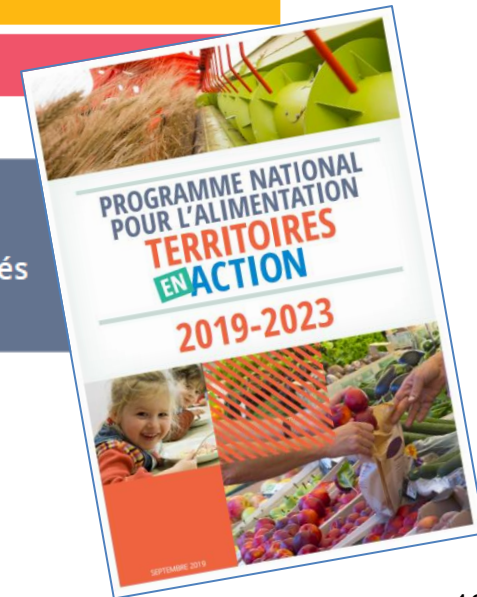
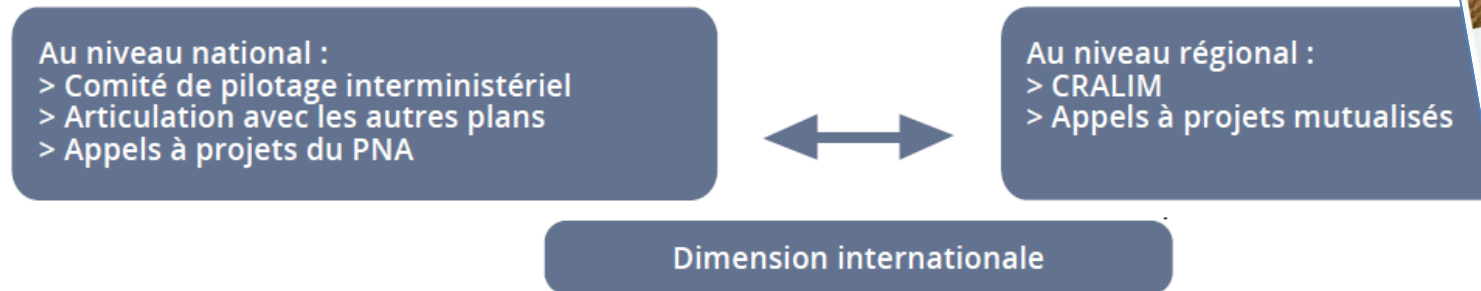
3 AXES THÉMATIQUES



2 AXES TRANSVERSAUX



UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE ET UNE RECHERCHE ACCRUE DE SYNERGIES



Programme national nutrition santé (PNNS 4) 2019-2023

Alimentation et Activité physique, enjeux de santé publique

5 axes et 10 mesures phares

- ❑ AXE 1 : Améliorer pour tous **l'environnement alimentaire et physique** pour le rendre plus favorable à la santé
- ❑ AXE 2 : Encourager les **comportements** favorables à la santé
- ❑ AXE 3 : Mieux **prendre en charge** les personnes en surpoids, dénutries ou atteintes de maladies chroniques
- ❑ AXE 4 : Impulser une **dynamique territoriale**
- ❑ AXE 5 : Développer la **recherche, l'expertise et la surveillance** en appui de la politique nutritionnelle



Le programme national nutrition santé PNNS 4

10 mesures phares

PROGRAMME NATIONAL
NUTRITION SANTÉ
2018-2023

Promouvoir les nouvelles recommandations nutritionnelles (bons réflexes alimentaires)

Augmenter les fibres, réduire les quantités de sel, sucres, gras dans les aliments de consommation courante par un engagement ferme des acteurs économiques et promouvoir le Nutri-Score

Réduire la consommation de sel de 30% d'ici 2025

Protéger les enfants et les adolescents d'une exposition à la publicité pour des aliments et boissons recommandés

Permettre à tous de bénéficier d'une restauration collective de qualité en toute transparence

Étendre l'éducation à l'alimentation de la maternelle au lycée.

Développer la pratique d'Activité Physique Adaptée (APA) pour les personnes atteintes de maladies chroniques.

Renforcer la prescription d'APA par les médecins.

Veiller à l'alimentation de nos aînés.

Promouvoir et partager au niveau national les actions locales innovantes, sources de créativité.

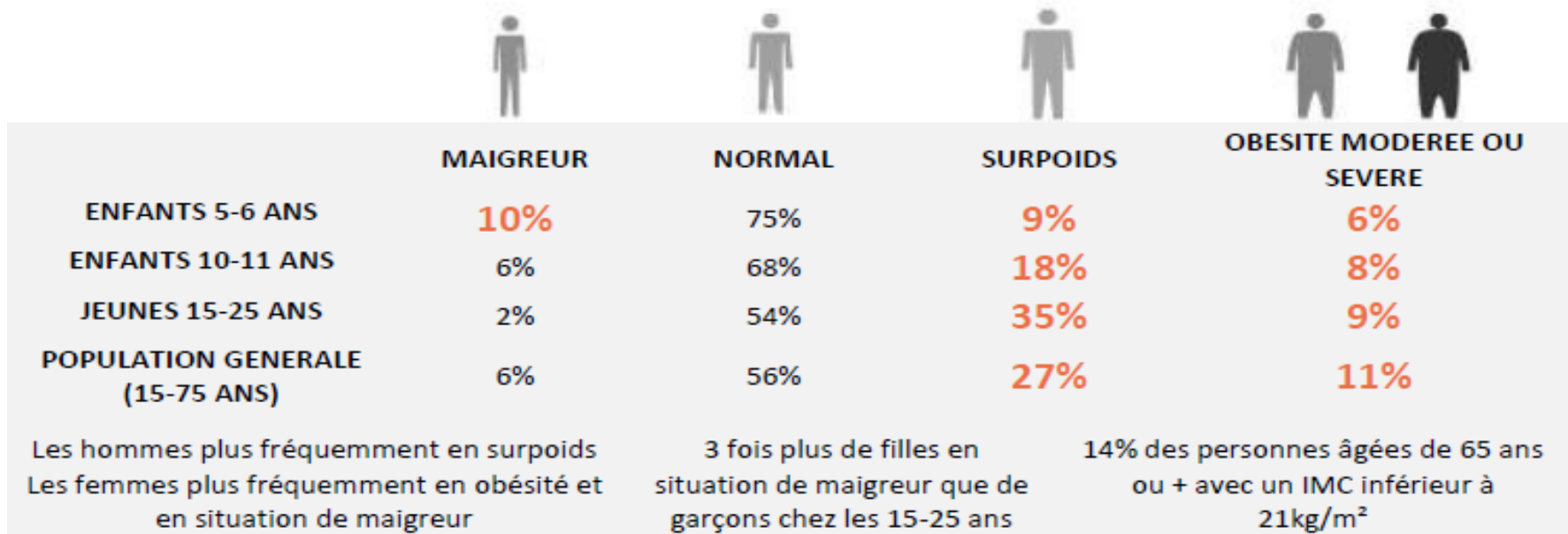
Politique régionale en matière de nutrition-santé

Les pathologies liées à la nutrition:

- Obésité et dénutrition (en particulier chez les personnes âgées).
- HTA et ses conséquences cardio-neuro-vasculaires
- Maladies métaboliques: diabète type 2
- Cancers

Etat nutritionnel de la population réunionnaise

Etat nutritionnel



Données issues du Tableau de bord « La nutrition-santé à La Réunion »
ORS, Décembre 2018

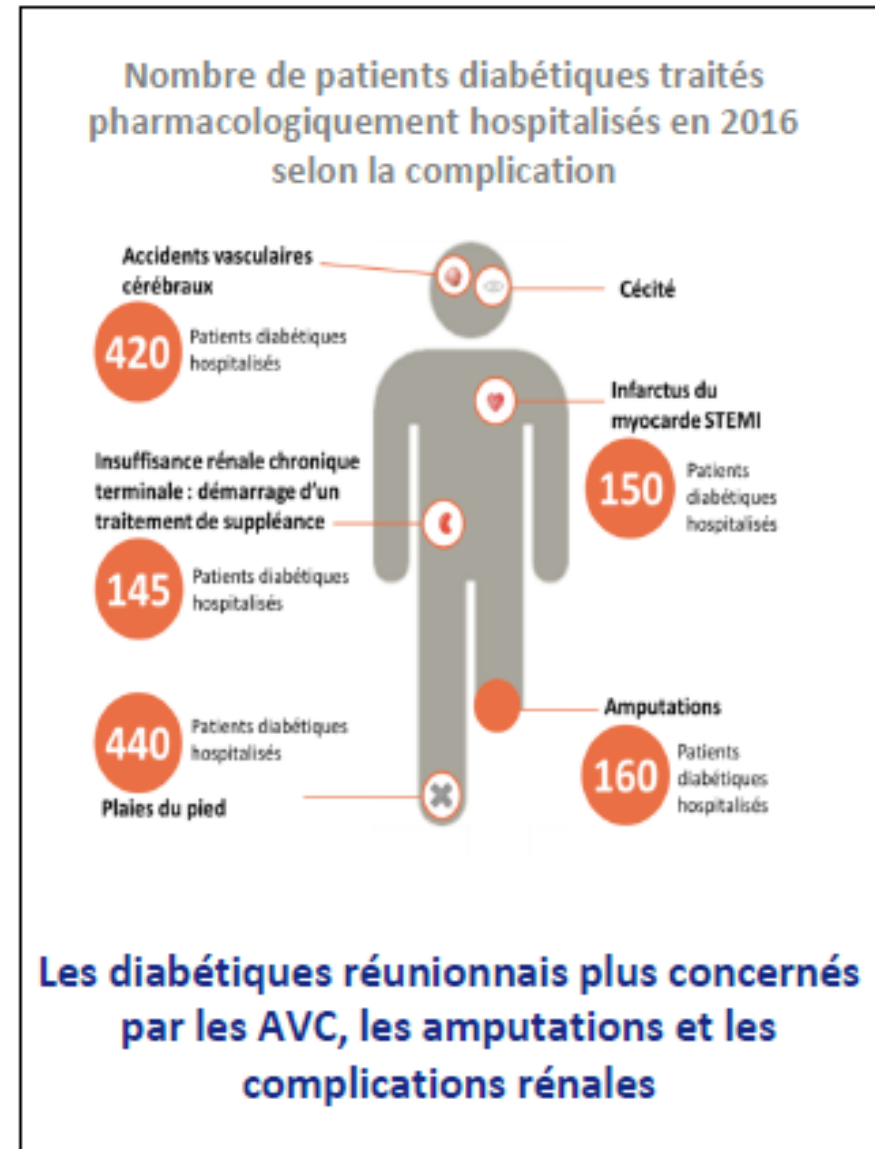
Focus sur quelques données régionales

Diabète

- Près de 70 000 personnes traitées pour diabète à La Réunion. Un taux de personnes diabétiques double de celui de la métropole (8%). Plus du ¼ de la population atteinte à partir de 35 ans.
- 2 500 femmes enceintes qui présentent un diabète gestationnel (2 femmes enceintes sur 10).

Maladies cardio-neuro-vasculaires

- Plus de 22 000 personnes en ALD (affection de longue durée) pour maladie cardio-vasculaire (cardiopathies ischémiques et AVC principalement). Un taux d'AVC 1.5 fois supérieur à celui de métropole, et plus précoce de 10 ans.



Une urgence à agir collectivement, modélisée sur le programme de lutte contre le diabète de La Réunion 2020-2023

Finalisation du Programme fin 1^{er} trimestre 2020. 5 axes d'actions.

Axe 1: Prévenir l'apparition de la maladie

3 milieux d'intervention prioritaires :

- Milieu scolaire
- Milieu du travail
- Actions territorialisées dans la cité en proximité: collectivités locales et communautés professionnelles de territoire (CPTS, MSP)

Modifications des comportements: éducation à la santé, éducation thérapeutique, marketing social...

Modifications de l'environnement: contrats locaux de santé, chartes villes-PNNS, chartes entreprises-PNNS, labellisation sport-santé

Les méthodes d'intervention sur l'environnement:

- Renforcer les contrôles en matière de restauration et sur les produits alimentaires
- Utiliser tous les outils positifs incitatifs aux bonnes pratiques: chartes PNNS
- Inciter les industries agro-alimentaires au déploiement du nutriscore.
- Faciliter l'accès à l'activité physique: équipements des villes, accessibilité financière et culturelle

Les méthodes d'intervention auprès de la population:

- Basées sur des données probantes
- Territorialisées avec une approche systémique inscrite dans la durée.

Programme alimentation à La Réunion

• Justice sociale

- ✓ Habilitation des associations au titre de l'aide alimentaire
- ✓ Qualité des dons alimentaires aux associations

• Lutte contre le gaspillage alimentaire

- ✓ Mise en place d'un Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL)
- ✓ Thématiques REGAL : restauration scolaire, restauration commerciale, information et sensibilisation, dons alimentaires, biodéchets

• Education alimentaire

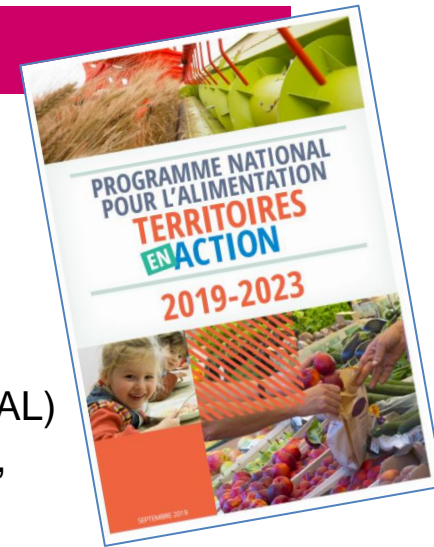
- ✓ Poursuite des classes du goût et mise en place des maternelles du goût
- ✓ Promotion des nouveaux repères nutritionnels et du NutriScore (PilonPilé, fête des fruits et légumes frais ...)

• Restauration collective

- ✓ Charte pour une restauration collective publique responsable à La Réunion (CODARUN, guide de bonnes pratiques, livrets de recettes ...)
- ✓ Développement de l'approvisionnement en produits durables et de qualité dans la restauration collective (loi EGAlim)
- ✓ Contrôle de la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire

• Projets alimentaires territoriaux (PAT)

- ✓ PAT de Mafate



Echanges en salle